

## **Termes de référence relatifs à la mise en place d'un dispositif d'appui aux entreprises au sein du Conseil National du Patronat du Mali**

### **I. Contexte**

Initialement dénommée Fédération Nationale des Employeurs du Mali, le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), a été créé par des associations d'employeurs, le 25 janvier 1980, à la faveur de la politique de libéralisation économique entamée quelques années, plus tôt, par le Gouvernement.

Le CNPM a la responsabilité de conduire toutes les études et actions en faveur du bien commun des entreprises quelles que soient leurs formes et dimensions.

L'organisation est également présente dans toutes les instances traitant des conflits sociaux, étant entendu que les questions liées à l'exercice d'une profession relèvent de la responsabilité de la ou des Organisations Professionnelles concernées.

Le CNPM est essentiellement chargé de l'organisation et de la préservation du secteur privé. Dans ce cadre, il a pour mission de :

- représenter et de défendre les intérêts de ses membres ;
- définir et de faire connaître le point de vue des entrepreneurs sur les sujets concernant directement ou indirectement les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable ;
- favoriser la liberté d'entreprendre, les vocations d'entrepreneurs, leur dynamisme, leur réussite et les progrès du management dans une économie mondialisée ;
- promouvoir l'esprit d'entreprise et sa diffusion dans toutes les composantes de la société ;
- exprimer la volonté de progrès des entrepreneurs et les convictions qu'ils tirent de leur expérience nationale et internationale sur les conditions générales du progrès économique et social ;
- contribuer à un dialogue social constructif dans les entreprises et leurs organisations professionnelles ;
- œuvrer à l'adaptation du système de protection sociale aux évolutions économiques et démographiques ;

- promouvoir et développer une politique de formation.

Le CNPM a été confronté à une crise de gouvernance interne depuis septembre 2020, celle – ci a connu son épilogue le 1<sup>er</sup> octobre 2022 avec l'élection d'un nouveau Bureau. Cette étape marque un nouveau départ pour le CNPM qui doit relever, entre autres, les défis, ci-après :

- conforter sa légitimité d'interlocuteur privilégié du secteur privé ;
- renforcer ses missions de promotion et de défense des intérêts du secteur privé ;
- se repositionner comme force de proposition ;
- fournir des prestations de qualités à ses membres ;
- assurer sa viabilité financière.

Pour ce faire, la nouvelle équipe dirigeante du CNPM a retenu cinq axes de travail durant son mandat qui portent sur les thématiques ci-après : l'énergie, les ressources humaines, les infrastructures, le financement, la fiscalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces axes stratégiques, le CNPM envisage de mettre en place un dispositif d'appui aux entreprises membres pour mieux répondre à leurs besoins.

Le Groupe de la Banque apporte une assistance technique au CNPM à travers la mise à disposition d'un consultant. Cet appui s'inscrit dans le cadre du programme EPEC (environnement Propice pour un Entrepreneuriat de Croissance) qui vise à améliorer l'environnement évolue les MPME. Financé par les Ambassades du Danemark et des Pays-Bas, le programme comporte une composante dédiée au renforcement du dialogue public-privé, pilier essentiel à la vitalité économique.

## **II. Objectif**

Concevoir et mettre en place un dispositif d'appui aux entreprises au sein du Conseil National du Patronat du Mali afin d'améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises.

### **Objectifs spécifiques**

- Concevoir un dispositif d'appui aux entreprises adapté à leurs besoins ;
- Mettre en place une structure et des process pour assurer le fonctionnement efficace et efficient du dispositif ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif pendant une période définie.

## **III. Tâches**

- Analyser les besoins des groupements professionnels et les entreprises membres du CNPM en matière d'appui ;
- Faire un benchmarking au niveau des organisations homologues ;
- Concevoir un dispositif d'appui aux entreprises adapté aux besoins identifiés ;
- Identifier les partenaires potentiels pour la mise en œuvre du dispositif ;
- Mettre en place une structure organisationnelle pour le fonctionnement du dispositif ;

- Développer les processus et les procédures pour assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif.

#### **IV. Profil des consultants**

- Avoir une expertise avérée dans la mise en place de dispositifs d'appui aux entreprises.
- Avoir une connaissance approfondie du contexte économique et entrepreneurial du Mali.
- Avoir une expérience de travail avec les organisations patronales.

#### **V. Livrables attendus**

- Un rapport d'analyse des besoins des membres du patronat du Mali en matière d'appui aux entreprises.
- Un dispositif d'appui aux entreprises conçu et documenté.
- Une structure organisationnelle pour le fonctionnement du dispositif.

#### **VI. Durée de la mission**

La mission s'étendra sur 45 jours. L'expert sera recruté par le groupe de la Banque mondiale à travers un contrat de consultant selon ses grilles de rémunération et en fonction de l'expérience.

#### **VII. Modalités de candidature**

Un CV et une lettre de motivation doivent être adressés aux adresses email suivantes, en précisant l'intitulé du poste dans l'objet : [fsoukouna@ifc.org](mailto:fsoukouna@ifc.org); [hnimaga@worldbank.org](mailto:hnimaga@worldbank.org)

La date limite de candidature est fixée au 25 mai 2023.